



# Tableau de bord



## Les statistiques de la MSA

Juillet 2022

### Tableau de bord Les retraites du régime des non-salariés agricoles au 31 décembre 2021

-----  
**Marie-Laure CLERC**

Au 31 décembre 2021, en France métropolitaine, plus de 1,2 million de personnes relèvent du régime de retraite de base des non-salariés agricoles (NSA). La pension<sup>1</sup> annuelle moyenne de base des assurés anciens chefs d'exploitation ayant validé au moins 150 trimestres au régime des NSA est de 9 453 euros bruts hors retraite complémentaire obligatoire (RCO), soit 788 euros bruts mensuels ; un montant en hausse de 1,2 % en un an. Les polypensionnés représentent 92,6 % des retraités du régime des non-salariés agricoles. Tous régimes confondus, y compris les régimes complémentaires, les anciens non-salariés agricoles (chefs, conjoints et AF) ayant eu une activité agricole perçoivent une pension de 14 054 euros bruts<sup>2</sup>, soit 1 171 euros bruts mensuels.

Parmi les pensionnés du régime des non-salariés agricoles, près de 645 000 personnes bénéficient de la RCO. La pension annuelle moyenne des assurés anciens chefs d'exploitation, ayant validé au moins 150 trimestres au régime des NSA et bénéficiaires de la RCO, est de 11 377 euros bruts, soit 948 euros bruts mensuels ; un montant en progression de 5,8 % en un an.

<sup>1</sup> - Ceci correspond uniquement à la pension du régime agricole et n'inclut pas celles éventuellement versées par d'autres régimes

<sup>2</sup> - Suite à un changement de calcul ne considérant plus les versements forfaitaires uniques (VFU), la pension tous régimes des anciens actifs agricoles était de 13 823 € bruts / an soit 1 151 € mensuels à la fin 2020. Ce même mode de calcul a été utilisé pour les montants 2021

**CCMSA - Direction des Statistiques, des Études et des Fonds**  
19, rue de Paris - CS 50070 - 93013 BOBIGNY Cedex  
<https://statistiques.msa.fr/>

- Directrice de la publication : Nadia Joubert [joubert.nadia@ccmsa.msa.fr](mailto:joubert.nadia@ccmsa.msa.fr)
- Rédacteur en Chef : David Foucaud [foucaud.david@ccmsa.msa.fr](mailto:foucaud.david@ccmsa.msa.fr)
- Département : Retraite, Famille et ASS. Iléana Radoi [radoi.ileana@ccmsa.msa.fr](mailto:radoi.ileana@ccmsa.msa.fr)
- Service Retraite. Sébastien Odio [odio.sebastien@ccmsa.msa.fr](mailto:odio.sebastien@ccmsa.msa.fr)
- Rédactrice : Marie-Laure Clerc ([clerc.marie-laure@ccmsa.msa.fr](mailto:clerc.marie-laure@ccmsa.msa.fr))
- Diffusion : Claudine Gaillard [gaillard.claudine@ccmsa.msa.fr](mailto:gaillard.claudine@ccmsa.msa.fr) / Nadia Ferkal - [ferkal.nadia@ccmsa.msa.fr](mailto:ferkal.nadia@ccmsa.msa.fr)



### ■ Baisse de 3,7% en un an du nombre de retraités non-salariés agricoles

Au 31 décembre 2021, plus de 1,2 million de retraités relèvent du régime des non-salariés agricoles ; un effectif en baisse de 3,7 % en un an (tableau 1). Cette diminution s'explique par un nombre de nouveaux retraités plus faibles que le nombre de décès de retraités. En effet, deux décès de retraités sont dénombrés pour une attribution de pension.

Les anciens chefs d'exploitation sont 567 206 (46,8 % des anciens NSA) à bénéficier d'une pension, toutes durées de carrière confondues ; un effectif en baisse de 2,4 % en un an (tableau 6).

Parmi les retraités non-salariés agricoles bénéficiaires de droits personnels, plus de 338 000 personnes (27,9 % des anciens NSA) ont validé au moins 150 trimestres de cotisation dans le régime ; un nombre en recul de 4,1 % sur l'année (tableau 12).

### ■ Augmentation de 1,2 % en un an de la pension annuelle moyenne de base des chefs d'exploitation ayant validé au moins 150 trimestres au régime des NSA

Au 31 décembre 2021, plus de 227 000 anciens chefs d'exploitation ont validé au moins 150 trimestres de cotisation dans le régime de base des non-salariés agricoles (40 % des anciens chefs d'exploitation) (tableau 12). Leur pension annuelle moyenne versée par la Mutualité Sociale Agricole est de 9 453 euros bruts (hors RCO), soit 788 euros mensuels ; un montant en progression de 1,2 % en un an (tableau 13).

La retraite annuelle moyenne des anciens chefs d'exploitation est de 6 381 euros bruts, soit 532 euros mensuels (hors RCO et toutes durées de carrière confondues) (tableau 7). La pension perçue est proportionnelle à la durée de carrière dans le régime des non-salariés agricoles.

Tous statuts et durées de carrière confondus, la pension annuelle moyenne des retraités non-salariés agricoles (hors RCO) atteint 5 266 euros bruts, soit 439 euros mensuels (tableau 3). La durée moyenne au régime NSA est de 94,9 trimestres (tableau 11), en diminution de 0,3 trimestre en un an.

Au 31 décembre 2021, 92,6 % des bénéficiaires de droits personnels au régime des non-salariés agricoles sont polypensionnés (tableau 10). En moyenne, les anciens non-salariés agricoles perçoivent une pension de 14 054 euros bruts, tous régimes confondus<sup>3</sup>, y compris les pensions complémentaires et les pensions de réversion, hors minimum vieillesse, soit 1 171 euros mensuels.

### ■ Progression de 5,8 % en un an de la pension annuelle moyenne des anciens chefs d'exploitation, ayant validé au moins 150 trimestres au régime des NSA et bénéficiaires de la RCO

Au 31 décembre 2021, 644 695 personnes (53,2 % des anciens NSA) bénéficient de la retraite complémentaire obligatoire (RCO), un effectif en baisse de 2,1 % en un an (tableau 14).

<sup>3</sup> - Donnée au 30 septembre 2021 issue de l'échantillon inter-régimes de retraite (EIRR) pour les bénéficiaires de droits personnels au régime des non-salariés agricoles. Suite aux mesures de revalorisations des pensions appliquées fin 2021, le fichier du 4T2021 est inexploitable.



Parmi les bénéficiaires de la RCO, plus de 405 500 personnes sont d'anciens chefs d'exploitation, soit une proportion de 62,9 % (tableau 18). Cet effectif baisse de 1,1 % en un an.

Les retraités anciens chefs d'exploitation ayant validé au moins 150 trimestres au régime des NSA, bénéficiaires de la RCO, perçoivent une pension annuelle moyenne de 11 377 euros bruts, soit 948 euros mensuels ; un montant en progression de 5,8 % en un an (tableau 21).

Depuis 2017, la mise en place du complément différentiel de RCO<sup>4</sup> permet de porter le montant de la retraite de droits personnels des chefs d'exploitation ayant eu leurs droits liquidés au taux plein, à 75 % du Smic net.

La loi dite « Chassaing » a modifié ce dispositif, permettant la revalorisation des retraites NSA à 85 % du Smic. Dédiée aux anciens chefs d'exploitation, cette mesure explique la forte augmentation (+ 5,8 %) des pensions moyennes pour les retraités ayant occupé ce statut.

A fin décembre 2021, 246 309 retraités (38,2 % des bénéficiaires de la RCO) sont bénéficiaires du complément différentiel de RCO, pour un montant annuel moyen de 1 466 euros bruts, soit 122 euros mensuels (tableau 22).

Toutes durées de carrière confondues, les anciens chefs d'exploitation bénéficiaires de la RCO reçoivent une retraite annuelle moyenne de 9 492 euros bruts (y compris RCO), soit 791 euros mensuels (tableau 19).

Toutes durées de carrière et statuts confondus, les bénéficiaires de la RCO perçoivent une pension annuelle moyenne de 9 660 euros bruts (y compris RCO), soit 805 euros mensuels ; un montant en augmentation de 2,9 % depuis un an (tableau 15).

---

<sup>4</sup> - Pour la définition du complément différentiel de RCO, se reporter à l'encadré méthodologique en fin de document.



## A) Retraites Non Salariées Agricoles (NSA) hors retraite complémentaire obligatoire (RCO)

**Tableau 1**  
Nombre de pensionnés NSA

	2020- T4	2021- T4	% au T4 2021	Evolution 2021- T4 / 2020- T4 (en %)
Hommes	551 775	534 596	44,1 %	- 3,1 %
Femmes	706 323	677 049	55,9 %	- 4,1 %
<b>Ensemble</b>	<b>1 258 098</b>	<b>1 211 645</b>	<b>100 %</b>	<b>- 3,7 %</b>

Source : MSA

**Tableau 2**  
Dénombrement des compléments de pension en fin de trimestre

	2020- T4	2021- T4	Evolution 2021- T4 / 2020- T4 (en %)
Bonification pour enfants	539 588	515 115	- 4,5 %
Majoration L814-2	577	504	- 12,7 %
Allocation supplémentaire du FSV	9 324	7 671	- 17,7 %
Allocation aux personnes âgées ASPA	3 478	3 488	0,3 %

Source : MSA

**Tableau 3**  
Pension moyenne annualisée hors RCO

Montants Droits Personnels (DP), Droits de Réversion (DR) et avantages complémentaires hors RCO  
Au T4 2021, la pension moyenne des femmes représente 83,6 % de celle des hommes.

	2020- T4	2021- T4	Evolution 2021- T4 / 2020- T4(en %)
Hommes	5 747 €	5 798 €	0,9 %
Femmes	4 857 €	4 846 €	- 0,2 %
<b>Ensemble</b>	<b>5 248 €</b>	<b>5 266 €</b>	<b>0,4 %</b>

Source : MSA

**Tableau 4**  
Nombre de pensionnés NSA par type de droits

	2020- T4	2021- T4	Evolution 2021- T4 / 2020- T4 (en %)
Droits personnels seuls	887 491	856 660	- 3,5 %
Droits de réversion seuls	94 275	92 476	- 1,9 %
Droits personnels et droits de réversion	276 332	262 509	- 5,0 %

Source : MSA



**Tableau 5**

**Pension moyenne annualisée hors RCO par type de droits**

Montants DP, DR et avantages complémentaires hors RCO

	2020- T4	2021- T4	Evolution 2021- T4 / 2020- T4 (en %)
Droits personnels seuls	4 781 €	4 816 €	0,7 %
Droits de réversion seuls	938 €	913 €	- 2,6 %
Droits personnels et droits de réversion	8 216 €	8 270 €	0,7 %

Source : MSA

**Tableau 6**

**Nombre de pensionnés par statut**

	2020- T4	2021- T4	% au T4 2021	Evolution 2021- T4 / 2020- T4 (en %)
Chefs d'exploitation	580 915	567 206	46,8 %	- 2,4%
Conjoints	119 265	113 252	9,3 %	- 5,0 %
Membres de la famille	187 070	175 965	14,5 %	- 5,9 %
Veufs ou veuves (avec ou sans DP)	370 848	355 222	29,3 %	- 4,2 %
<b>Ensemble</b>	<b>1 258 098</b>	<b>1 211 645</b>	<b>100 %</b>	<b>- 3,7 %</b>

Source : MSA

**Tableau 7**

**Pension moyenne annualisée par statut**

Montants DP, DR et avantages complémentaires hors RCO

	2020- T4	2021- T4	Evolution 2021- T4 / 2020- T4 (en %)
Chefs d'exploitation	6 366 €	6 381 €	0,2 %
Conjoints	3 530 €	3 457 €	- 2,1 %
Membres de la famille	657 €	645 €	- 1,9 %
Veufs ou veuves (avec ou sans DP)	6 364 €	6 353 €	- 0,2 %

Source : MSA

**Tableau 8**

**Part des bénéficiaires de majorations NSA parmi les droits personnels**

	2020- T4	2021- T4	Evolution 2021- T4 / 2020- T4 (en %)
Proportion	12,7 %	12,9 %	0,1 pt
Montant moyen mensuel	66 €	69 €	4,4 %

Source : MSA

**Tableau 9**

**Age moyen des pensionnés NSA**

	2020- T4	2021- T4	Différence 2021- T4 / 2020- T4 (en %)
Droits personnels seuls	76,8	76,7	0,0
Droits de réversion seuls	81,2	81,4	0,2
Droits personnels et droits de réversion	85,6	85,7	0,2
<b>Ensemble</b>	<b>79,0</b>	<b>79,0</b>	<b>0,0</b>

Source : MSA



**Tableau 10**

**Proportion de polypensionnés parmi les droits personnels**

	2020- T4	2021- T4	Evolution 2021- T4 / 2020- T4 (en points de %)
Proportion	92,0 %	92,6 %	0,5 pt

Source : MSA

**Tableau 11**

**Durée de carrière NSA parmi les droits personnels**

	2020- T4	2021- T4	Différence 2021- T4 / 2020- T4 (en %)
Trimestres NSA moyens	95,2	94,9	- 0,3
Trimestres NSA : Quartile inférieur (25 %)	18	17	- 1
Trimestres NSA médians	96	96	0
Trimestres NSA : Quartile supérieur (75 %)	152	152	0

Source : MSA

**Tableau 12**

**Nombre de pensionnés par statut ayant validé au moins 150 trimestres au régime des NSA**

	2020- T4	2021- T4	Evolution 2021- T4 / 2020- T4 (en %)
Chefs d'exploitation	233 824	227 154	- 2,9 %
Conjoints	16 999	15 271	- 10,2 %
Membres de la famille	3 062	2 793	- 8,8 %
Veufs ou veuves	98 708	93 021	- 5,8 %
<b>Ensemble</b>	<b>352 593</b>	<b>338 239</b>	<b>- 4,1 %</b>

Source : MSA

**Tableau 13**

**Pension moyenne annualisée par statut ayant validé au moins 150 trimestres au régime des NSA**

Montants DP, DR et avantages complémentaires hors RCO

	2020- T4	2021- T4	Evolution 2021- T4 / 2020- T4 (en %)
Chefs d'exploitation	9 342 €	9 453 €	1,2 %
Conjoints	6 896 €	6 928 €	0,5 %
Membres de la famille	8 594 €	8 534 €	- 0,7 %
Veufs ou veuves	11 549 €	11 653 €	0,9 %
<b>Ensemble</b>	<b>9 836 €</b>	<b>9 936 €</b>	<b>1,0 %</b>

Source : MSA



## B) Retraites NSA y compris RCO exclusivement pour la population RCO Retraites non salariées agricoles (NSA) + retraite complémentaire obligatoire (RCO)

**Tableau 14**

### Nombre de pensionnés NSA + RCO

	2020- T4	2021- T4	% au T4 2021	Evolution 2021- T4 / 2020- T4 (en %)
Hommes	316 320	312 318	48,4 %	- 1,3 %
Femmes	342 111	332 377	51,6 %	- 2,8 %
<b>Ensemble</b>	<b>658 431</b>	<b>644 695</b>	<b>100 %</b>	<b>- 2,1 %</b>

Source : MSA

**Tableau 15**

### Pension moyenne annualisée y compris la RCO

Montants DP, DR, avantages complémentaires et RCO DP et DR

Au T4 2021, la pension moyenne des femmes représente 82,4 % de celle des hommes

	2020- T4	2021- T4	Evolution 2021- T4 / 2020- T4 (en %)
Hommes	10 153 €	10 597 €	4,4 %
Femmes	8 685 €	8 779 €	1,1 %
<b>Ensemble</b>	<b>9 390 €</b>	<b>9 660 €</b>	<b>2,9 %</b>

Source : MSA

**Tableau 16**

### Nombre de pensionnés NSA + RCO (DP et/ou DR) par type de droits

Avantage du régime de base

	2020- T4	2021- T4	% au T4 2021	Evolution 2021- T4 / 2020- T4 (en %)
Droits personnels seuls	472 353	464 439	72,0 %	- 1,7 %
Droits de réversion seuls	9 358	9 907	1,5 %	5,9 %
Droits personnels et droits de réversion	176 720	170 349	26,4 %	- 3,6 %
<b>Ensemble</b>	<b>658 431</b>	<b>644 695</b>	<b>100 %</b>	<b>- 2,1 %</b>

Source : MSA

**Tableau 17**

### Pension moyenne annualisée y compris la RCO par type de droits

Montants DP, DR, avantages complémentaires et RCO DP et DR

Avantage du régime de base

	2020- T4	2021- T4	Evolution 2021- T4 / 2020- T4 (en %)
Droits personnels seuls	8 716 €	9 037 €	3,7 %
Droits de réversion seuls	3 480 €	3 474 €	- 0,2 %
Droits personnels et droits de réversion	11 532 €	11 749 €	1,9 %

Source : MSA



## Tableau de bord Les statistiques de la MSA

**Tableau 18**  
Nombre de pensionnés NSA + RCO par statut

	2020- T4	2021- T4	% au T4 2021	Evolution 2021- T4 / 2020- T4 (en %)
Chefs d'exploitation	410 238	405 540	62,9 %	- 1,1 %
Conjoints	57 848	54 946	8,5 %	- 5,0 %
Aides familiaux	4 229	3 911	0,6 %	- 7,5 %
Veufs ou veuves (avec ou sans DP)	186 116	180 298	28,0%	- 3,1 %
<b>Ensemble</b>	<b>658 431</b>	<b>644 695</b>	<b>100%</b>	<b>- 2,1 %</b>

Source : MSA

**Tableau 19**  
Pension moyenne annualisée y compris la RCO par statut

Montants DP, DR, avantages complémentaires et RCO DP et DR

	2020- T4	2021- T4	Evolution 2021- T4 / 2020- T4 (en %)
Chefs d'exploitation	9 130 €	9 492 €	4,0 %
Conjoints	5 854 €	5 783 €	- 1,2 %
Aides familiaux	7 672 €	7 534 €	- 1,8 %
Veufs ou veuves (avec ou sans DP)	11 102 €	11 266 €	1,5 %

Source : MSA

**Tableau 20**  
Nombre de pensionnés NSA + RCO par statut ayant validé au moins 150 trimestres au régime des NSA

	2020- T4	2021- T4	% au T4 2021	Evolution 2021- T4 / 2020- T4 (en %)
Chefs d'exploitation	231 383	225 095	67,4 %	- 2,7 %
Conjoints	16 371	14 711	4,4 %	- 10,1 %
Aides familiaux	2 615	2 370	0,7 %	- 9,4%
Veufs ou veuves	97 007	91 556	27,4 %	- 5,6 %
<b>Ensemble</b>	<b>347 376</b>	<b>333 732</b>	<b>100 %</b>	<b>- 3,9 %</b>

Source : MSA





**Tableau 21**

**Pension moyenne annualisée y compris la RCO par statut ayant validé au moins 150 trimestres au régime des NSA**

Montants DP, DR, avantages complémentaires et RCO DP et DR

	2020- T4	2021- T4	Evolution 2021- T4 / 2020- T4 (en %)
Chefs d'exploitation	10 757 €	11 377 €	5,8 %
Conjoints	7 290 €	7 330 €	0,5 %
Aides familiaux	8 894 €	8 844 €	- 0,6 %
Veufs ou veuves	12 781 €	13 166 €	3,0%
<b>Ensemble</b>	<b>11 145 €</b>	<b>11 672 €</b>	<b>4,7 %</b>

Source : MSA

**Tableau 22**

**Bénéficiaires du complément différentiel de RCO**

	2020- T4	2021- T4	Evolution 2021- T4 / 2020- T4 (en %)
Nombre de bénéficiaires	207 741	246 309	18,6 %
Montant moyen annuel (en euros)	550 €	1 466 €	166,4 %

Source : MSA

**C) Retraites des chefs d'exploitations : NSA + RCO (si existe) + SA (si existe)  
Retraites non salariées agricoles (NSA) + retraite complémentaire obligatoire (RCO) + salarié agricole (SA)**

**Tableau 23**

**Nombre de pensionnés NSA chefs d'exploitation**

	2020- T4	2021- T4	% au T4 2021	Evolution 2021- T4 / 2020- T4 (en %)
Hommes	407 141	397 606	70,1 %	- 2,3 %
Femmes	173 773	169 597	29,9 %	- 2,4 %
<b>Ensemble</b>	<b>580 914</b>	<b>567 203</b>	<b>100 %</b>	<b>- 2,4 %</b>

Source : MSA

**Tableau 24**

**Pension moyenne annualisée pour les chefs d'exploitation**

Montants NSA DP, DR, avantages complémentaires et ou RCO DP, DR

et ou SA DP, DR, avantages complémentaires

Au T4 2021, la pension moyenne des femmes représente 72,5 % de celle des hommes

	2020- T4	2021- T4	Evolution 2021- T4 / 2020- T4 (en %)
Hommes	8 910 €	9 353 €	5,0 %
Femmes	6 587 €	6 782 €	3,0 %
<b>Ensemble</b>	<b>8 215 €</b>	<b>8 584 €</b>	<b>4,5%</b>

Source : MSA



**Tableau 25**

**Nombre de pensionnés NSA chefs d'exploitation ayant validé au moins 150 trimestres au régime des NSA**

Trimestres NSA, ou NSA et SA si existe  $\geq 150$

	2020- T4	2021- T4	% en 2021- T4 / pensionnés toute durée de carrière	Evolution 2021- T4 / 2020- T4 (en %)
Chefs d'exploitation	316 828	312 102	55,0 %	- 1,5 %
Tous statuts	476 856	465 234	34,3 %	- 2,4 %

Source : MSA

**Tableau 26**

**Pension moyenne annualisée pour les chefs d'exploitation ayant validé au moins 150 trimestres au régime agricole**

Montants NSA (DP, DR, avantages complémentaires) et ou RCO (DP, DR) et ou SA (DP, DR, avantages complémentaires)

	2020- T4	2021- T4	Evolution 2021- T4 / 2020- T4 (en %)
Pension moyenne des chefs d'exploitation	11 109 €	11 659 €	4,9 %
Pension moyenne tous statuts	11 452 €	11 907 €	4,0 %

Source : MSA



## Définitions

<b>Droit de réversion</b>	Avantage attribué au conjoint survivant compte tenu des droits acquis par l'assuré décédé.
<b>Avantage complémentaire</b>	Avantage accessoire qui peut être servi en complément d'un avantage de vieillesse (majoration enfants, majoration pour conjoint à charge, majoration forfaitaire pour enfant, majoration pour tierce personne).
<b>Bonification pour enfants</b>	Avantage complémentaire égal à 10 % de l'avantage de base, lorsque le titulaire a eu ou élevé au moins trois enfants.
<b>Majoration L814-2</b>	Majoration destinée, sous conditions d'âge et de ressources, à porter les avantages de vieillesse au montant de l'allocation aux vieux travailleurs non-salariés.
<b>ASPA</b>	Allocation de solidarité aux personnes âgées destinée, sous condition de ressources, à porter les avantages de vieillesse au montant du minimum vieillesse. Remplace notamment l'allocation du FSV depuis 2006.
<b>FSV</b>	Allocation du fonds de solidarité vieillesse destinée, sous condition de ressources, à porter les avantages de vieillesse au montant du minimum vieillesse. Est remplacée par l'ASPA depuis 2006 pour les nouveaux droits.
<b>Majoration NSA</b>	Majoration des petites retraites mise en place au 1er janvier 2009. Elle est destinée à garantir un montant minimum de retraite personnelle de base pour les assurés ayant fait valoir l'intégralité de leurs droits à pension auprès de tous les régimes. Elle s'applique à toutes les retraites personnelles non salariées agricoles de base quelle que soit leur date d'effet dans les limites d'un plafond de revenu.
<b>Trimestres à l'ouverture du droit à retraite</b>	Nombre total de trimestres validés par l'ensemble des régimes d'affiliation de retraite.
<b>Polypensionné</b>	Retraité titulaire d'avantages de vieillesse auprès de différents régimes de base obligatoires de Sécurité sociale.
<b>Montants de pensions</b>	Somme des montants de pensions de droit personnel, de réversion et des avantages complémentaires.



## Méthodologie

### **Le complément différentiel de retraite complémentaire obligatoire**

Prévu par l'article 35 de la loi n° 2014-40 garantissant l'avenir et la justice du système de retraites, il a permis de porter le montant de la retraite de droits personnels (base et retraite complémentaire), des chefs d'exploitation ayant eu leurs droits liquidés au taux plein, à 75 % du SMIC net agricole à échéance 2017.

Son application a été effectuée progressivement (pension de droits personnels portée à 73 % du Smic en 2015, à 74 % en 2016, puis à 75 % en 2017).

La loi n° 2020-839 du 3 juillet 2020 visant à assurer la revalorisation des pensions de retraite agricoles en France continentale et dans les outre-mer, dite « Chassaing » et son décret d'application n°2021-769 du 16 juin 2021 modifient ce dispositif en vue de porter ce seuil à 85 % du SMIC net agricole pour une carrière complète accomplie en qualité de chef d'exploitation ou d'entreprise agricole.

Les conditions d'attribution et les modalités de calcul du CD de RCO ont été modifiées. Des spécificités pour les chefs d'entreprise et d'exploitation agricole ultramarins ont été ajoutées.

Ce nouveau dispositif s'applique à toutes les pensions de retraite NSA à compter du 1er novembre 2021 (stock et flux).

Les conditions d'attribution de ces deux dispositifs en France métropolitaine sont les suivantes :

o Pour les liquidations intervenues avant 1997 :

- durée de carrière non-salariée agricole supérieure ou égale à 130 trimestres,
- et nombre de trimestres en qualité de chef d'exploitation ou d'exploitant agricole supérieur ou égal à 70.

o Pour les liquidations intervenues à partir de 1997 :

- durée de carrière égale à la durée exigée pour obtenir une retraite à taux plein,
- et nombre de trimestres en qualité de chef d'exploitation ou d'exploitant agricole supérieur ou égal à 70.

### **Sigles :**

DP :	Droit personnel
DR :	Droit de réversion
NSA :	Non-salarié agricole
RCO :	Retraite complémentaire obligatoire
SA :	Salarié agricole
T :	Trimestre



## LISTE DES TABLEAUX

<b>Tableau 1</b>	- Nombre de pensionnés NSA .....	4
<b>Tableau 2</b>	- Dénombrement des compléments de pension en fin de trimestre.....	4
<b>Tableau 3</b>	- Pension moyenne annualisée hors RCO.....	4
<b>Tableau 4</b>	- Nombre de pensionnés NSA par type de droits.....	4
<b>Tableau 5</b>	- Pension moyenne annualisée hors RCO par type de droits .....	5
<b>Tableau 6</b>	- Nombre de pensionnés par statut .....	5
<b>Tableau 7</b>	- Pension moyenne annualisée par statut.....	5
<b>Tableau 8</b>	- Part des bénéficiaires de majorations NSA parmi les droits personnels .....	5
<b>Tableau 9</b>	- Age moyen des pensionnés NSA.....	5
<b>Tableau 10</b>	- Proportion de polypensionnés parmi les droits personnels .....	6
<b>Tableau 11</b>	- Durée de carrière NSA parmi les droits personnels .....	6
<b>Tableau 12</b>	- Nombre de pensionnés par statut ayant validé au moins 150 trimestres au régime des NSA .....	6
<b>Tableau 13</b>	- Pension moyenne annualisée par statut ayant validé au moins 150 trimestres au régime des NSA.....	6
<b>Tableau 14</b>	- Nombre de pensionnés NSA + RCO.....	7
<b>Tableau 15</b>	- Pension moyenne annualisée y compris la RCO .....	7
<b>Tableau 16</b>	- Nombre de pensionnés NSA + RCO (DP et/ou DR) par type de droits.....	7
<b>Tableau 17</b>	- Pension moyenne annualisée y compris la RCO par type de droits.....	7
<b>Tableau 18</b>	- Nombre de pensionnés NSA + RCO par statut .....	8
<b>Tableau 19</b>	- Pension moyenne annualisée y compris la RCO par statut.....	8
<b>Tableau 20</b>	- Nombre de pensionnés NSA + RCO par statut ayant validé au moins 150 trimestres au régime des NSA.....	8
<b>Tableau 21</b>	- Pension moyenne annualisée y compris la RCO par statut ayant validé au moins 150 trimestres au régime des NSA .....	9
<b>Tableau 22</b>	- Bénéficiaires du complément différentiel de RCO.....	9



## Tableau de bord Les statistiques de la MSA

<b>Tableau 23</b> - Nombre de pensionnés NSA chefs d'exploitation.....	9
<b>Tableau 24</b> - Pension moyenne annualisée pour les chefs d'exploitation.....	9
<b>Tableau 25</b> - Nombre de pensionnés NSA chefs d'exploitation ayant validé au moins 150 trimestres au régime des NSA .....	10
<b>Tableau 26</b> - Pension moyenne annualisée pour les chefs d'exploitation ayant validé au moins 150 trimestres au régime agricole.....	10